

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
14 AVRIL 2020**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 10 mars 2020
 - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 18 mars 2020
 - 3.3 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 1 avril 2020
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Mars 2020
 - 5.2 SSI - Entente de travail : Monsieur Paul de Lagrave
 - 5.3 SSI - Achat tenues intégrales de combat - Autorisation
 - 5.4 SSI - Achat de bottes - Autorisation
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des revenus et des dépenses - Mars 2020
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mars 2020
 - 6.3 Radiation des comptes de taxes des îlots orphelin - Autorisation
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Aucun
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport d'urbanisme - Mars 2020
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Mars 2020
 - 9.2 Objectifs d'exigences de rejets
 - 9.3 Appel d'offres regroupé pour le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables
 - 9.4 UMQ - Appel d'offres regroupées pour l'achat de chlorure de sodium - Acceptation
 - 9.5 Mandat - Services d'ingénierie pour la réfection de la montée Castagne, montée de l'École et du rang des Patriotes sud - Autorisation
 - 9.6 Mandat - colmatage de deux fissures dans le bassin no.2 - Autorisation
 - 9.7 Mandat - Raccordement de la pompe no.1 et de la pompe d'amorce - Autorisation
 - 9.8 Mandat - Vanne de relâche - Autorisation
 - 9.9 Mandat - Plan préliminaire de la future rue du CPE - Autorisation
 - 9.10 Mandat - essais de pompage par paliers au puits PP-1 Deslauriers - Autorisation
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Fermeture des parcs et aires de jeux municipaux - Autorisation
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Société Canadienne du cancer - Appui
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue Mardi le 14 avril 2020 à 19h30 par vidéoconférence tel que prescrit par l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 décrété par la ministre de la Santé et des Services Sociaux.

À laquelle sont présents :

M. Jean Cheney maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Carole Forget conseillère poste #5
M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & secrétaire-trésorier

Absence motivée:

2020-04-079 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 19h35.

ADOPTÉE

2020-04-080 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-04-081 Procès-verbal - Séance ordinaire du 10 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2020-04-082 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 18 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-04-083 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 1 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 avril 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt - Rapport SSI - Mars 2020

2020-04-084 SSI - Entente de travail : Monsieur Paul de Lagrave

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-03-074 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que Monsieur Paul de Lagrave est à l'emploi de la municipalité depuis 2011 à titre de mécanicien et éducateur du public au sein du Service de sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-03-074 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

D'autoriser la mairesse de Napierville, Madame Chantale Pelletier et la directrice générale, Madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville, l'entente de travail à intervenir avec Monsieur de Lagrave pour les années 2020 à 2025.

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2020-04-085 SSI - Achat tenues intégrales de combat - Autorisation

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-04-116 du conseil municipal de Napierville;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-04-116 du conseil municipal de Napierville.

D'autoriser le Directeur du Service de sécurité incendies à procéder à l'achat d'habits de combat, casques, courroies et parties faciales, auprès de la compagnie Aréo-feu ltée, pour les nouveaux pompiers qui seront embauchés dans les prochaines semaines, et ce, pour un montant maximal de 25,000\$.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2020-04-086 SSI - Achat de bottes - Autorisation

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-04-117 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-04-117 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

D'autoriser le Directeur du Service de sécurité incendies à procéder à l'achat de bottes auprès de la compagnie L'Arsenal pour les nouveaux pompiers qui seront embauchés dans les prochaines semaines, et ce, pour un montant approximatif de 3,000\$.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et des dépenses - Mars 2020

2020-04-087 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mars 2020

Sur proposition de M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 mars 2020 au montant de 95,755.10\$.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2020-04-088 Radiation des comptes de taxes des îlots orphelin - Autorisation

CONSIDÉRANT l'existence de dix (10) îlots orphelins sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que des comptes de taxes ont été émis pour ces îlots orphelins;

CONSIDÉRANT que ces terrains n'ont aucun propriétaire;

CONSIDÉRANT que ces terrains ne trouveraient aucun preneur dans le cadre d'un processus de vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'autoriser la radiation des comptes suivants, incluant tout arrérages pouvant avoir été accumulés depuis l'émission de ceux-ci:

No. de Matricule - Total

1103-58-6088 -	0.61\$
1306-02-7132 -	13.20\$
1104-72-8428 -	1.82\$
1103-41-5184 -	0.61\$
1202-64-5500 -	1.22\$
1104-84-9947 -	1.22\$
1104-72-9467 -	1.22\$
1102-22-1179 -	0.61\$
0699-77-6126 -	0.61\$
1103-57-1242 -	1.22\$

TOTAL - 22,34\$

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport d'urbanisme - Mars 2020

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Mars 2020

2020-04-089 Objectifs d'exigences de rejets

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-03-082 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que l'usine d'épuration des eaux usées de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville est en fonction depuis 1993/94;

CONSIDÉRANT qu'un mandat fût donné à la firme Tétra Tech pour dresser un plan directeur pour effectuer une mise à jour de l'usine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître les orientations du ministère de l'environnement et la lutte contre les changements climatique (MDELCC) sur les objectifs de rejets de l'usine;

CONSIDÉRANT que les orientations dudit ministère permettra de préparer les plans et devis en vue d'apporter les modifications nécessaires à l'usine;

CONSIDÉRANT que la firme Tetra Tech a présenté une offre de service d'un montant de 3,000\$ approximatif, en date du 10 mars 2020, et portant le numéro de projet 38735TTA (10OSV);

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-03-082 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

D'autoriser la firme Tetra Tech à agir pour et au nom de la municipalité de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville pour présenter une demande sur les objectifs des exigences de rejets en fonction de charges et débits futurs à traiter.

D'autoriser la firme Tetra Tech à servir d'intervenant auprès du ministère pour répondre aux questions techniques.

Il est également résolu que les coûts associés seront répartis à parts égales avec la municipalité de Napierville.

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2020-04-090 Appel d'offres regroupé pour le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a reçu une proposition de la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer, en son nom et au nom des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour le contrat de COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES advenant le cas où le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables en cours venait à être résilié;

CONSIDÉRANT que l'article 14.3 et suivants du Code municipal :

-Permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.

-Précise que si le pouvoir de présenter une demande de soumissions est ainsi délégué, l'acceptation d'une soumission par le délégué lie chaque délégant envers le soumissionnaire.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville désire participer à cet achat regroupé pour l'adjudication du CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES.

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville confie à la MRC des Jardins-de-Napierville le mandat de procéder, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé pour le contrat de COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES pour 3 ans, plus deux années optionnelles aux mêmes terme et conditions;

QUE pour permettre à la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer son document

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à fournir à la MRC des Jardins-de-Napierville les informations requises;

QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville accepte que le contractant sera déterminé suite à l'analyse des soumissions par la MRC des Jardins-de-Napierville.

QUE si la MRC des Jardins-de-Napierville adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-04-091 UMQ - Appel d'offres regroupées pour l'achat de chlorure de sodium - Acceptation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville a reçu une proposition de l'union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1. du Code municipal :

-permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

-précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

-précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité pour la saison 2020-2021;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

D'autoriser la commande de 425 t.m. de chlorure de sodium;

ADOPTÉE

2020-04-092 Mandat - Services d'ingénierie pour la réfection de la montée Castagne, montée de l'École et du rang des Patriotes sud - Autorisation

CONSIDÉRANT que les travaux de pavage pour le rang des Patriotes Sud et de la Montée Castagne sont prévus dans le Plan Triennal d'Immobilisation pour 2021;

CONSIDÉRANT que les travaux de pavage pour la Montée de l'École est prévu dans le Plan Triennal d'Immobilisation pour 2022;

CONSIDÉRANT une offre de service d'ingénierie de la part de la firme Shellex pour un montant de 21,250\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que cette offre inclut les études préparatoires, l'assistance pour l'obtention de subvention, la réalisation des plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la gestion de l'appel d'offres dans le cadre des trois travaux;

CONSIDÉRANT que le regroupement de ces trois travaux assurent des économies d'échelles à la Municipalité;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser le mandat de services professionnels en lien avec l'offre de services no.02-241-20-M déposée par la firme Shellex au montant de 21,250\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-04-093 Mandat - colmatage de deux fissures dans le bassin no.2 - Autorisation

CONSIDÉRANT la présence de deux fissures dans le bassin d'eau potable no.2;

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer ces fissures;

CONSIDÉRANT la possibilité de colmatage des fissures avec polyuréthane hydrophobe par perçage et injection directe;

CONSIDÉRANT une offre de services de 3,600\$ plus taxes pour les travaux de colmatage présenté par l'entreprise Soleno;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser la proposition de Soleno, au montant de 3,600\$ plus taxes, pour les travaux de colmatage.

ADOPTÉE

2020-04-094 Mandat - Raccordement de la pompe no.1 et de la pompe d'amorce - Autorisation

CONSIDÉRANT la nécessité du raccordement de la pompe no.1 et la pompe d'amorce;

CONSIDÉRANT une évaluation approximative d'environ 2,000\$ taxes en sus pour le raccordement de la pompe no.1 et de la pompe d'amorce;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un mandat d'environ 2,000\$ taxes en sus pour le raccordement de la pompe no.1 et de la pompe d'amorce à l'entreprise Frédette & Fils inc.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2020-04-095 Mandat - Vanne de relâche - Autorisation

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement de l'usine d'eau potable dépend du bon fonctionnement de la vanne de relâche;

CONSIDÉRANT trois options pour la correction de la vanne de relâche soit une tentative de réparation de la valve (470 \$ taxes en sus+autres frais de réparation si applicable), le remplacement par une valve Cla-Val (2,270 \$ taxes en sus+installation) ou le remplacement par une valve Singer (1,510 \$ taxes en sus+installation);

CONSIDÉRANT qu'une tentative de réparation a déjà échouée;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé par le service des Travaux Publics de procéder au changement de la vanne de relâche;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser un budget de 1,510\$ taxes et installation en sus pour le remplacement de la vanne de relâche.

ADOPTÉE

2020-04-096 Mandat - Plan préliminaire de la future rue du CPE - Autorisation

CONSIDÉRANT la construction d'un CPE dans le secteur de l'hôte de ville;

CONSIDÉRANT que la circulation occasionnée par le CPE sera importante;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de construire une rue sur ce terrain pour canaliser la circulation du CPE;

CONSIDÉRANT que la bande de terrain entre le terrain du CPE et celui de l'hôtel de ville appartient à la municipalité;

CONSIDÉRANT un plan, provenant de la firme Shellex, présenté au conseil municipal et portant le no.02-04081-C-01;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'approuver le plan et profil de la rue du CPE tel que présenté par la firme Shellex dans le cadre du plan no.02-04081-C-01.

ADOPTÉE

2020-04-097 Mandat - essais de pompage par paliers au puits PP-1 Deslauriers - Autorisation

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des essais de pompage par paliers au puits no. 1 pour connaître la capacité du puits, pour déterminer la nouvelle stratégie de pompage et pour modifier notre CA. C'est une étape importante avant de remettre le puits no 1 en production.

CONSIDÉRANT la complexité des étapes pour procéder à la réalisation d'essais de pompage en régie;

CONSIDÉRANT une offre de service au montant de 1,500\$ taxes en sus déposée par la firme Akifer;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser le mandat professionnel pour la réalisation d'essais de pompage par paliers au puits no. 1 au montant de 1,500\$ taxes en sus à la firme Akifer.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2020-04-098 Fermeture des parcs et aires de jeux municipaux - Autorisation

CONSIDÉRANT que le gouvernement québécois a décrété l'état d'urgence sanitaire concernant la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la santé et la sécurité de la population en général;

CONSIDÉRANT que les parcs et aires de jeux encouragent les regroupements et la proximité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne peut assurer la désinfection de l'ensemble des installations présentes dans les parcs et aires de jeux;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette résolution est effectuée a posteriori de la fermeture des installations de la municipalité survenue en date du 23 mars 2020;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
appuyé par M. Michel Monette et résolu :

De décréter la fermeture des parcs et des aires de jeux présents sur le territoire de la municipalité jusqu'à nouvel ordre.

De confirmer la légitimité de la fermeture des installations de la municipalités ayant été réalisée a priori de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2020-04-099 Société Canadienne du cancer - Appui

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE

2020-04-100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER